



Livret d'accueil de l'enfant

Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes (EPABR)



L'UGECAM, un Groupe engagé

L'UGECAM Ile-de-France

1^{er} Opérateur privé
à but non lucratif

13 UGECAM en région

88 structures sanitaires

160 structures
médico-sociales

150 sites géographiques

13 500 professionnels

14 500 lits et places

Un groupe de l'Assurance Maladie

Organisme privé à but non lucratif, le GROUPE UGECAM rassemble 160 structures médico-sociales et 88 structures sanitaires de l'Assurance Maladie, réparties sur 150 sites géographiques.

Avec 13 UGECAM en région, le GROUPE UGECAM bénéficie d'une implantation territoriale lui permettant d'assurer **l'accès aux soins à toute personne** (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées), fragilisée médicalement et socialement par la maladie ou le handicap.

Une mission de service public

Organisme privé à but non lucratif, le GROUPE UGECAM assure une mission de service public bâtie sur les valeurs de l'Assurance Maladie : égalité, solidarité, accessibilité.

Un accès aux soins ouvert à tous, sans discrimination

Le GROUPE UGECAM prend en charge ses patients, sans discrimination sociale, familiale, financière ou religieuse et veille à maintenir l'égalité d'accès à tous.

Des soins conventionnés

Les soins sont pratiqués sans dépassement d'honoraires.

Une proximité valorisée

Dans un souci d'efficacité et de qualité, le GROUPE UGECAM se positionne au plus près des populations pour garantir, suivre et anticiper leurs besoins.

Une prise en charge personnalisée

Le GROUPE UGECAM axe son développement sur la prise en charge de la personne dans son intégralité. Grâce à la mise en commun des compétences des professionnels de santé et de l'action sociale, tous les aspects qui participent à la réinsertion sont pris en compte : médicaux, familiaux, financiers, professionnels...

L'UGECAM Ile-de-France constituée d'un réseau de 13 établissements sanitaires et médico-sociaux propose une offre complète et de qualité dans le domaine du handicap.

Répartis sur toute l'Ile-de-France, les établissements de l'UGECAM Ile-de-France accueillent des bénéficiaires du nourrisson, à l'adulte jusqu'à la personne âgée avec **une offre diversifiée** dans les domaines :

- Soins de suite polyvalents adulte et à orientation gérontologie,
- Soins de suite pédiatriques spécialisés,
- Troubles du comportement enfant,
- Réadaptation professionnelle adulte.

A travers ses établissements, l'UGECAM Ile-de-France développe **des spécialités** telles que :

- La prise en charge de la douleur chronique,
- Les grands brûlés,
- L'appareillage,
- L'hospitalisation à domicile de réadaptation,
- La neurologie (filiale cérébrolésée),
- Les UEROS (Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle),
- L'offre de formation professionnelle tous secteurs d'activité,
- Des modes de prise en charge en ITEP diversifiés (internat, semi internat, SESSAD, CAFS),
- La prise en charge de l'autisme chez l'enfant,
- L'accueil d'un public sourd et malentendant,
- L'accompagnement de fin de vie.

Démarche qualité et sécurité des soins

Tous les établissements sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Ils sont certifiés par la Haute Autorité de Santé (les rapports sont consultables sur le site Internet de la HAS). Depuis le 1^{er} janvier 2010, les établissements ont pour obligation de mettre à disposition des patients les résultats des indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (IPAQSS). Ils sont affichés dans nos établissements.

Chiffres clés

13 établissements sanitaires
et médico-sociaux

27 sites géographiques

1500 salariés

100 métiers différents

Eco Responsable : la démarche développement durable de l'UGECAM Ile-de-France

L'UGECAM Ile-de-France est engagée dans le développement durable à travers un plan d'actions « Eco Responsable » concernant : les énergies, les produits polluants, le recyclage, les déchets, les émissions de CO₂, le transport et le social.



L'Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes

Bienvenue à l'Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes



L'Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes (EPABR) accueille et soigne des enfants de 0 à 18 ans, dont l'état nécessite une prise en charge globale, en hospitalisation conventionnelle ou en ambulatoire. L'établissement offre une prise en charge pluridisciplinaire, médicale, de soins, rééducative, éducative, psycho-sociale et scolaire.

Chiffres clés

160 salariés

84 lits en hospitalisation conventionnelle

18 places en ambulatoire

500 enfants pris en charge chaque année

3 grands univers d'activités autorisées :

- Système nerveux
- Appareil locomoteur
- Appareil respiratoire

Sont également développées les prises en charge spécifiques :

- Nourrissons porteurs de handicap
- Obésité syndromique dont le syndrome Prader-Willi
- Soins palliatifs et fin de vie

L'EPABR travaille en partenariat notamment avec l'Hôpital Robert Debré, l'Hôpital Trousseau, l'Hôpital Necker-Enfants malades, le secteur médico-social, les réseaux et associations pédiatriques et de soins palliatifs.

Madame, Monsieur,

Votre enfant est accueilli au sein d'un établissement du groupe UGECAM Ile-de-France.

Nous mettons à votre disposition ce livret d'accueil qui vous servira de guide tout au long du séjour de votre enfant dans notre établissement. Ce livret vous permettra de mieux connaître les détails de la prise en charge de votre enfant et du fonctionnement de l'établissement.

Les professionnels de l'établissement sont mobilisés afin que le séjour de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions.

En tant que parents, vous êtes des partenaires incontournables pour l'équipe soignante et un relai apaisant pour le bon respect des règles de la vie en collectivité.

Nous savons aussi que cette hospitalisation peut être source de questions. Les professionnels impliqués dans la prise en charge de votre enfant sont à votre disposition et à votre écoute. N'hésitez pas à vous adresser à eux.

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration constante de sa prise en charge, aussi, pensez à nous faire part de vos remarques et suggestions en complétant les questionnaires de satisfaction qui vous seront remis pendant le séjour de votre enfant et à sa sortie.

Des panneaux d'information Usagers, situés dans les salles des parents des unités de soins vous sont dédiés : vous y trouverez différentes informations sur vos droits, le suivi de la satisfaction, les activités proposées par l'établissement, les indicateurs qualité, etc.

Nous espérons que ce livret d'accueil contribuera à faciliter le séjour de votre enfant.

L'équipe de direction de l'EPABR

Sommaire

L'UGECAM, un Groupe engagép 2

L'UGECAM Ile-de-France ...p 3

L'Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribesp 4

Bienvenue à l'Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes p 5

L'admission de votre enfant p 6-7

Les professionnels de l'établissementp 8

Le séjour de votre enfantp 9 à 11

Mieux connaître vos droits et ceux de votre enfant.....p 12

Charte de l'enfant hospitalisé.....p 14

Vous avez la parole.....p 15

L'EPABR est vigilant.....p 16

La sortie de votre enfant ...p 18



L'admission de votre enfant

Suite à une décision médicale, votre enfant est admis à l'EPABR. Vous devez remplir quelques formalités administratives indispensables pour la prise en charge des frais d'hospitalisation. A défaut d'un dossier complet, des frais vous incomberaient. Une fois l'admission de votre enfant confirmée vous devez passer à l'accueil et au secrétariat médical le jour d'arrivée afin de fournir et remplir les documents nécessaires à l'hospitalisation.

? Une question sur les documents à remplir ?

La secrétaire médicale et l'assistante sociale de l'établissement sont à votre disposition.

Les 6 principaux documents à fournir

Si vous êtes assuré(e) social(e) :

- 1 - Carte d'identité ou passeport accompagné du titre de séjour (enfant et parents), livret de famille, carte d'invalidité le cas échéant, le tout en cours de validité,
- 2 - Attestation carte Vitale à jour, carte Vitale ou attestation de Couverture Médicale Universelle (CMU) en cours de validité,
- 3 - Carte de régime complémentaire : mutuelle, assurance privée, Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMUC),
- 4 - Autres documents justifiant une prise en charge (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé...),
- 5 - Autorisation de sortie pour l'année,
- 6 - Autorisation de droit à l'image,

Si vous résidez dans les DOM-TOM :

Vous devez vous munir, en plus de votre attestation carte Vitale à jour, d'une attestation de prise en charge en subsistance et d'un certificat d'hébergement.

Si vous êtes citoyen de l'Union Européenne :

Vous devez apporter votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou le formulaire E112 validé.

Si vous résidez dans un pays hors Union Européenne :

- Une avance d'un montant de 3 mois de séjour vous sera demandée avant l'admission de votre enfant dans l'établissement.
- Vous devez également fournir : la copie de votre passeport, de votre visa et/ou titre de séjour, à jour.

Si vous êtes bénéficiaire de l'Aide Médicale d'État (AME) :

Vous devez présenter votre passeport et votre attestation d'AME.



L'admission de votre enfant



Votre enfant doit être accompagné

Lors de son admission, de consultations, de permissions ou pour sa sortie définitive de l'établissement, votre enfant doit toujours être accompagné par l'un de ses parents ou de son représentant légal, muni d'une pièce d'identité.

Le projet individualisé de votre enfant

A l'entrée, vous rencontrez avec votre enfant le médecin référent avec lequel seront envisagées les bases du projet individualisé de soins (traitements, durée du séjour, etc.).

Ce projet individualisé est finalisé lors d'une réunion pluridisciplinaire spécifique. Votre accord est recherché, ainsi que celui de votre enfant s'il est en mesure de l'exprimer.

Les personne(s) à contacter en cas de nécessité

Vous pouvez indiquer dans le dossier de votre enfant le nom d'une tierce personne à prévenir si nécessaire.

Le panneau d'information Usagers



Les panneaux « Usagers » situés dans les unités de soins vous sont dédiés : vous y trouvez les informations concernant la Commission des Usagers, les coordonnées des représentants des usagers, les bilans des questionnaires de satisfaction, les indicateurs qualité Scope santé, les ateliers et activités proposés par l'établissement, la liste des associations de bénévoles et d'usagers intervenant dans l'établissement...

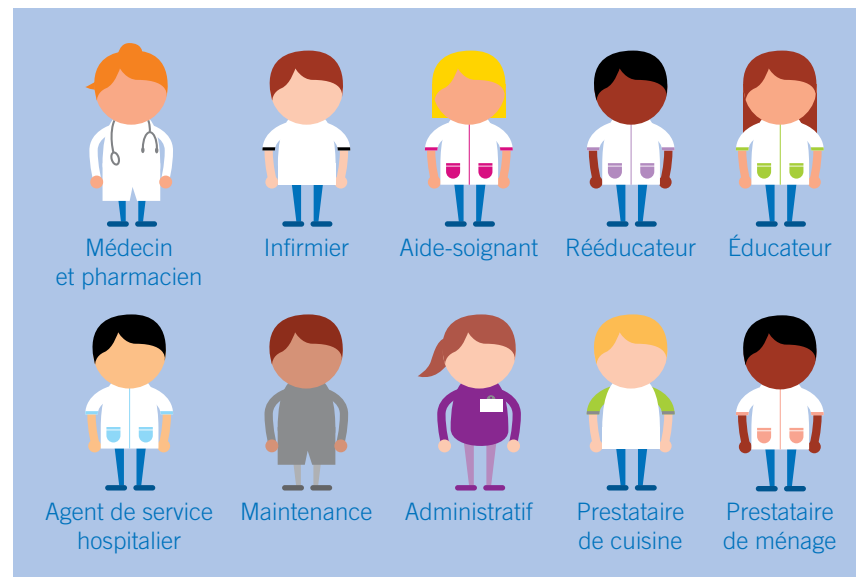


Les professionnels de l'établissement

Durant son séjour, votre enfant va rencontrer plusieurs professionnels travaillant en équipe pluridisciplinaire. Vous pouvez les solliciter tout au long du séjour de votre enfant.

Comment reconnaître les professionnels ?

Les professionnels médicaux, paramédicaux, éducatifs et techniques, agents hospitaliers et étudiants portent une tenue professionnelle identifiée à leur nom et fonction. Les personnels administratifs portent un badge avec leur nom et fonction.



La scolarité

Une Unité d'enseignement Spécialisée permet aux enfants pris en charge de suivre une scolarité adaptée dans l'établissement. Une équipe pédagogique d'enseignants de l'Education nationale assure le maintien de la scolarité de 3 à 18 ans, en accord avec les instructions officielles et les programmes.



Le séjour de votre enfant

Durant son séjour, vous devez, en tant que responsable légal, vous impliquer autant que possible dans les soins et la vie de votre enfant au sein de l'établissement, et l'accompagner aux consultations extérieures.

Les règles du vivre ensemble

Un règlement de fonctionnement vous est remis à l'admission. Il détaille les droits de l'enfant hospitalisé ainsi que les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.



L'Éducation aux soins

En tant que parent, **vous pourrez participer aux soins donnés à votre enfant**. Selon sa pathologie, vous serez invité à débiter un programme d'éducation aux soins. Les soignants vous apprendront les gestes qui vous permettront d'accompagner votre enfant lors des soins dans l'établissement ou à votre domicile.

Apportons tous notre contribution et maîtrisons les risques

- Vous devez systématiquement vous présenter à l'accueil pour vous identifier. Un badge vous sera alors remis en échange de votre pièce d'identité ainsi qu'une carte de parking si vous souhaitez stationner au parking visiteurs.
- Nous vous demandons de respecter les horaires de visites pour le bon déroulement de la prise en charge (9h30-21h).
- En cas d'épidémie, les visites peuvent être limitées : vous serez alors prévenus par téléphone ou courrier et par affichage dans l'établissement.
- Avant d'aller voir votre enfant : **lavez-vous les mains** avec une solution hydro-alcoolique ou au savon afin de prévenir les infections.
- Le port d'une sur-blouse, d'un masque et/ou de gants peut vous être demandé : merci de respecter les consignes affichées dans l'unité de soins.
- Nous vous demandons de ne pas être plus de deux personnes dans la chambre de votre enfant.
- **N'utilisez pas de téléphone portable** à proximité des appareils de surveillance.
- **Il est strictement interdit :**
 - de consommer de l'alcool ou du tabac dans l'enceinte de l'établissement,
 - d'apporter de la nourriture aux enfants,
 - d'être plus de 2 visiteurs par chambre,
 - aux enfants mineurs d'être non accompagnés.



Le séjour de votre enfant



Les consultations extérieures ou l'hospitalisation dans un autre établissement

Durant le séjour de votre enfant, vous êtes amenés à assister à des consultations extérieures. Les convocations vous sont communiquées par la secrétaire médicale de l'établissement ou par l'hôpital où est suivi votre enfant. Votre présence est obligatoire.

Le courrier

Votre enfant peut recevoir du courrier durant son séjour à l'EPABR.



Téléphoner à votre enfant

Il est possible de joindre l'établissement de préférence à partir de 10h, par le standard ou par le service de soins hors horaires de bureau. Vous pouvez demander à parler à votre enfant.

Les objets de valeur et les objets personnels de votre enfant

Évitez d'apporter des objets de valeur au sein de l'établissement. Concernant le téléphone portable ou la tablette, il est interdit de l'utiliser pendant les soins, les activités ou pendant le temps scolaire. **L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte, de la dégradation ou de la disparition des objets personnels des enfants.** Une armoire personnelle est mise à disposition de chaque bénéficiaire. Il est de votre responsabilité de lui procurer un cadenas.



La restauration

Les horaires des repas sont variables selon l'âge des enfants et leur mode de nutrition. Le personnel favorise les repas pris en commun.

Seul l'établissement est habilité à fournir les denrées alimentaires.



Le séjour de votre enfant

Le linge personnel

Le linge personnel doit être marqué au nom de votre enfant, avec des étiquettes cousues. Son entretien et son lavage sont à votre charge.



L'hébergement et la restauration des visiteurs

Nous pouvons vous communiquer une liste d'hôtels et de restaurants à proximité de l'établissement et vous proposons également de prendre vos repas en salle de restauration au 1^{er} étage.

Pour la sécurité de tous

Des plans de sécurité et d'évacuation sont affichés dans chaque unité de l'établissement, si l'alarme retentit merci de suivre les consignes des soignants identifiés par un brassard jaune fluo.

Les cultes

Si vous ou votre enfant souhaitez rencontrer un représentant de votre culte, parlez-en aux soignants. Une liste des lieux de cultes est à votre disposition.

Les activités éducatives

Le séjour de votre enfant est ponctué d'ateliers éducatifs et événements (anniversaires, sorties organisées...). Le calendrier des animations de la semaine est transmise aux bénéficiaires.

Les permissions de sortie

Des permissions de sorties peuvent être autorisées **15 jours après l'admission** de votre enfant. Elles seront accordées après avis médical favorable, sur décision du directeur, et **ne peuvent excéder 48 heures.** Pour en bénéficier, vous devez faire la demande auprès du secrétariat médical 48 heures minimum avant la permission.

Le linge personnel

Le linge personnel doit être marqué au nom de votre enfant, avec des étiquettes cousues. Son entretien et son lavage sont à votre charge.

Dans l'établissement, vivez en convivialité

- Merci de prévenir le personnel soignant dès votre arrivée et lors de votre départ.
- Les temps de repos des enfants sont importants : veillez à les respecter.
- Les frères et sœurs de votre enfant en visite dans l'établissement sont sous votre responsabilité et votre stricte surveillance.



Mieux connaître vos droits

Promouvoir la bientraitance

L'UGECAM Ile-de-France a inscrit la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance comme l'un de ses objectifs prioritaires, par le développement d'actions de formation des professionnels dans ses établissements. Une information spécifique est réalisée avec la famille en cas de dommage lié aux soins. Au niveau national, le 119 (Allô enfance maltraitée) est un numéro d'appel gratuit, ouvert 24h/24 : il a pour but de faciliter le dépistage des situations de maltraitance à enfant. Les coordonnées de ce service sont affichées sur le panneau usagers.

Les dispositions concernant vos droits et l'accès aux informations de santé figurent dans la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 du code de la santé publique, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Règlement général sur la protection des données - RGPD

L'UGECAM Ile-de-France rassemble 13 établissements sanitaires et médico-sociaux et propose une offre complète et de qualité dans le domaine du handicap. A ce titre, l'UGECAM Ile-de-France dispose de moyens informatiques destinés à gérer votre dossier ainsi que les prestations qui vous sont servies en matière de santé.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder une trentaine d'années, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant,
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, nos employés et, le cas échéant, à nos sous-traitants.

Nos prestataires et sous-traitants sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Une notice d'information plus complète est à votre disposition à l'accueil. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, contactez notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à contact.idf@ugecam.assurance-maladie.fr ou à l'adresse postale suivante : 4, place du Général de Gaulle 93100 Montreuil, service contrôle interne.



Mieux connaître vos droits

Le droit d'accès au dossier médical de votre enfant

Un dossier médical est constitué pour votre enfant au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé le concernant. Vous pouvez vous adresser au directeur pour obtenir les modalités de consultation. Le dossier est conservé suivant les règles en vigueur. (Cf articles L.1111-2 à R.1111-9 et articles R.1112-7 du code de la santé publique).

L'obligation d'informer les parents et les enfants

Les informations concernent les examens réalisés, les traitements proposés, les suites des traitements et l'état de santé. Le droit à l'information s'applique à tous les patients, quel que soit leur âge. Le médecin référent est votre interlocuteur. (Cf articles L.1111-2 et L.1111-5 du code de la santé publique).

Les photographies



Votre enfant peut être amené à être photographié. Une demande d'autorisation d'image est faite dès les admissions et couvre l'ensemble du séjour.

L'établissement et les médias



L'établissement peut exceptionnellement accueillir des reportages ou tournages. Votre enfant ne peut être photographié, filmé ou interviewé sans votre autorisation écrite. Vous avez le droit d'accepter ou de refuser.

Confidentialité des informations médicales

Les professionnels de l'établissement sont tenus de respecter la confidentialité des informations concernant votre enfant et vous-même.



CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants.

- 1** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par la maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2** Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire, propres au service, afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et à leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5** On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6** Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7** L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- 10** L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Charte européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986



Vous avez la parole

Les réclamations et observations

Vous pouvez adresser directement une plainte ou réclamation écrite au directeur de l'établissement. Une fiche de recueil est disponible auprès du cadre de santé. Chaque parent ou ayant droit peut rencontrer un représentant de la direction ou des usagers. Un bureau vous est dédié au rez-de-chaussée pour échanger, demander des informations et/ou formuler une réclamation.

Prendre rendez-vous avec le directeur

Le directeur reste à votre disposition tout au long du séjour de votre enfant. Vous pouvez solliciter un rendez-vous ou lui écrire pour toute observation.

Votre avis nous intéresse

Des enquêtes de satisfaction peuvent vous être proposées ponctuellement. A la sortie de votre enfant, le questionnaire SAPHORA nous est très utile pour apprécier votre satisfaction globale sur les conditions de séjour et de prise en charge de votre enfant. Merci de le remplir et de nous le remettre avant votre départ. Les résultats de ces enquêtes de satisfaction vous sont diffusés sur le panneau Usagers.

Le défenseur des droits

Au niveau national, il a entre autres pour mission de renforcer le dialogue entre les usagers et les professionnels de la santé : www.defenseurdesdroits.fr

Le consentement des mineurs et personne de confiance

Un mineur ne peut désigner de personne de confiance. Cependant, il peut s'opposer à la consultation des titulaires de l'autorité parentale lors d'une décision médicale. Le mineur se fait alors accompagner d'une personne majeure de son choix.
(Cf. articles L. 1111-5 à 6 du code de la santé publique).

Les relations avec les usagers

La commission des usagers a une double mission : veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches et contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des enfants et de leurs proches.





L'EPABR est vigilant

L'EPABR est vigilant

Le don d'organes

Faire don de l'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver la vie d'une autre personne. Une information peut vous être donnée par le médecin. Vous pouvez également consulter le site Internet de l'Agence de la biomédecine : www.agence-biomedecine.fr. Le personnel soignant et le médecin du service répondront à vos questions en cas de besoin.

Les vigilances sanitaires

Tout incident ou risque d'incident pouvant survenir au cours de la prise en charge (prise de médicament, utilisation d'un matériel médical, survenue d'une maladie à déclaration obligatoire...) fait l'objet d'une attention rigoureuse dans le cadre de la gestion de la qualité et de la prévention des risques et des vigilances.

La lutte contre les infections nosocomiales

L'établissement est engagé dans la lutte contre les infections nosocomiales avec la mise en place d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales.

La prévention des infections associées aux soins

Le CLIN de l'établissement a pour mission d'assurer la prévention et la surveillance des infections associées aux soins lors du séjour de votre enfant. Il travaille en collaboration avec l'Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) et les correspondants en hygiène (médecins et soignants). Des indicateurs de qualité (ICALIN, ICATB, ICSHA, ICA-BMR) sont établis chaque année par le ministère chargé de la santé. Les établissements de santé transmettent les données nécessaires au calcul de ces indicateurs. Ces indicateurs font l'objet d'une diffusion publique annuelle sur le site www.scopesante. Les indicateurs de l'EPABR sont affichés sur le panneau Usagers.

Les recommandations en matière de risque infectieux

L'établissement accueille en hospitalisation des enfants fragilisés du fait de pathologies parfois multiples. Ainsi il est obligatoire de pratiquer un **lavage des mains à votre arrivée** auprès de votre enfant et **à votre départ** avec la solution hydro alcoolique et de revêtir une sur-blouse ou un tablier pour les gestes rapprochés de la vie quotidienne (change...). Dans certaines situations (épidémies, portage de bactéries multi résistantes aux antibiotiques...), des panneaux sur la porte de la chambre et dans les couloirs vous signaleront les précautions particulières à appliquer (port de gants, de masques, isolement en chambre). Tous, y compris les visiteurs (parents, représentants légaux, amis, bénévoles...), doivent les respecter. En période hivernale, pour prévenir l'émergence de la grippe, la vaccination antigrippale sera proposée pour votre enfant. Elle est fortement recommandée pour les enfants de plus d'un an hospitalisés dans un établissement de santé. En cas d'accident d'exposition au sang, une procédure spécifique de prise en charge est mise en place pour la personne concernée (soignant, patient, visiteur).

Les bactéries multirésistantes aux antibiotiques (BMR)

A l'arrivée de votre enfant et pendant son hospitalisation, des analyses bactériologiques seront réalisées pour dépister un éventuel portage de BMR. Si les résultats sont positifs, des précautions particulières sont mises en place pour éviter leur transmission. Le personnel infirmier vous remettra un dépliant explicatif.

Les circuits d'hygiène

Le lavage du linge personnel est à votre charge. Vous devez le récupérer régulièrement afin de ne pas favoriser la prolifération des germes sur le linge sale. Au domicile, pour les enfants porteurs de BMR, il est préférable de le laver de façon séparée du reste du linge de la famille et de vous laver les mains avant et après manipulation.

La prévention des escarres

La survenue d'escarres est un risque majeur lors d'une immobilisation prolongée. L'équipe soignante accompagnée par l'Équipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) travaille sur la prévention des escarres. Des changements de position de votre enfant sont réalisés régulièrement ainsi que des massages. Toute lésion cutanée suspecte conduit à un examen médical ciblé.

La prévention des troubles d'alimentation-nutrition

Afin de prévenir les troubles d'alimentation et de nutrition, l'établissement a mis en place un Comité de Liaison Alimentaire et Nutritionnelle. Il a pour objet de réunir, au sein d'une même instance, médecins, soignants, diététicien, orthophoniste..., en lien avec le prestataire de restauration en interne. Il définit la politique d'amélioration de la prise en charge de l'alimentation et de la nutrition au sein de l'établissement.

La prise en charge médicamenteuse

À l'admission de votre enfant, la brochure « **Bien comprendre le traitement de votre enfant** » vous est remise. Elle vous informe sur les 10 principes clés pour prendre des médicaments en toute sécurité. Vous serez, en parallèle, reçu par le médecin qui vous expliquera la prescription médicamenteuse de votre enfant.

La lutte contre la douleur

L'établissement s'engage à lutter contre la douleur de l'enfant par la mise en place d'un **Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)**. Prévenir, traiter ou soulager la douleur de l'enfant sont en effet des objectifs incontournables de la prise en charge de notre établissement. Le CLUD se réunit régulièrement pour évaluer et ajuster cette prise en charge. Les médecins et personnels soignants vous transmettront une information spécifique pour vous permettre de participer avec eux au soulagement de la douleur de votre enfant.



La douleur, parlons-en

Vous avez l'impression que votre enfant a mal ? Parlez-en au médecin ou à un(e) infirmier(ère).



La sortie de votre enfant



N'oubliez pas

de restituer le matériel qui vous aurait été prêté durant l'hospitalisation de votre enfant : matériel de rééducation, déambulateur, fauteuil roulant...

La préparation du projet d'orientation de votre enfant doit être réalisée en étroite collaboration avec l'usager et son responsable légal afin de répondre au mieux à vos besoins. La fin du séjour de votre enfant au sein de notre établissement est prononcée par le médecin référent à la suite du projet d'orientation validé.

Orientation vers un retour au domicile

Le médecin peut estimer nécessaire de prescrire, selon l'état de santé de votre enfant, un retour à votre domicile en ambulance, en taxi conventionné ou en voiture particulière. Le retour est à organiser avec le médecin et la secrétaire médicale qui vous remettra un certificat médical afin d'obtenir le remboursement par votre organisme d'assurance maladie. Une liste d'ambulances et de taxis conventionnés est disponible au secrétariat médical ou à l'accueil.

Orientation vers un autre établissement

Le séjour éventuel de votre enfant dans un autre établissement est coordonné en lien avec le médecin référent et la direction.

Formalités de sortie

Le jour de la sortie de votre enfant, le dossier de sortie vous sera remis par le médecin. Il contient différents documents :

- Un courrier destiné à votre médecin de ville ou à l'établissement de transfert,
- Les ordonnances éventuelles.



Accès

Métro

Ligne 9 direction Mairie de Montreuil, station « Mairie de Montreuil » puis bus ligne 115, arrêt « Général de Gaulle ».

Bus

Ligne 115, arrêt « Général de Gaulle »,
ou ligne 122, arrêt « Clos français », puis 5 minutes à pied.

Voiture

Autoroute A3, sortie Montreuil puis direction Montreuil centre.

Espace Pédiatrique Alice Blum-Ribes

4, place du Général de Gaulle

93100 Montreuil

Tél. : 01 49 88 22 55

email : epabr.contact@ugecam.assurance-maladie.fr

www.ugecamidf.fr